



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatrième session

Rome, 11 – 15 mars 2002

Établissement de procédures pour l'identification des thèmes et priorités
en matière de normes

Point 6.4 de l'ordre du jour provisoire

1. À sa première session, la CIMP a établi une série de critères pour fixer les thèmes et priorités des normes:

- volume des échanges affecté par l'absence d'une norme particulière
- fréquence d'un problème particulier se révélant une source de perturbation pour le commerce
- possibilité d'appliquer une norme internationale au niveau mondial
- possibilité de mettre au point et d'appliquer une NIMP dans un délai raisonnable
- état d'avancement de la norme internationale
- pertinence et utilité pour les pays en développement
- norme internationale nécessaire d'urgence
- pertinence et importance pour l'ensemble du cadre normatif
- disponibilité des compétences spécialisées requises pour établir la norme internationale proposée
- disponibilité de ressources extérieures pour appuyer l'établissement d'une norme.

2. Dans le document ICPM 02/15, il est recommandé à la CIMP à sa quatrième session d'éliminer le dernier critère de cette liste, compte tenu de certaines considérations financières liées au financement sélectif de l'élaboration de normes.

3. Dans le rapport de la troisième session de la CIMP, les décisions d'un Groupe de travail chargé des thèmes et priorités pour les normes convenues par la CIMP sont notées comme suit:

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La CIMP:

1. a décidé que de nouvelles normes peuvent être proposées par:
 - les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV)
 - les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV)
 - le Secrétariat de la CIPV
 - le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC;
2. a noté que d'autres organisations, comme la CDB, pourraient proposer des thèmes par l'intermédiaire du Secrétariat de la CIPV;
3. a décidé que les thèmes proposés pour la fixation de normes s'inscriraient dans un cadre d'ensemble comprenant les catégories suivantes:
 - questions urgentes
 - normes de base applicables à des concepts fondamentaux (par exemple, efficacité du traitement ou méthodes d'inspection)
 - questions préoccupant les pays en développement
 - examen et mise à jour de normes en vigueur, y compris du Glossaire;
4. a décidé que l'élaboration ultérieure de procédures spécifiques pour l'identification de thèmes et l'établissement des priorités serait du ressort du Groupe de travail sur la planification stratégique. Ces procédures doivent comprendre des dispositions prévoyant la marche à suivre pour la consultation.

4. À sa troisième réunion, en décembre 2001, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a examiné les sections précitées des rapports de la première et de la troisième sessions de la CIMP et a formulé les recommandations suivantes concernant une procédure:

Octobre – le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique recommande des priorités stratégiques pour les normes.

Avril – les priorités stratégiques identifiées par le Groupe de travail informel sont examinées et adoptées par la CIMP.

Juin – le Secrétariat, au moment où les projets de normes sont envoyés aux Membres pour consultation:

- demande aux Membres de présenter de nouveaux thèmes
- communique les recommandations adoptées par la CIMP.

Novembre – le Comité des normes examine les thèmes présentés par les Membres compte tenu des orientations de politiques données par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique et formule des recommandations à soumettre à la CIMP.

Avril – la CIMP examine les recommandations et décide des thèmes et priorités du programme de travail.

5. La CIMP est invitée à:

1. *Adopter* la procédure proposée par le Groupe de travail informel pour l'identification des thèmes et priorités concernant les normes.